

## CPIE du Pays d'Aix

Domaine du Grand St Jean – 13540 PUYRICARD

04-42-28-20-99

cpiepaysdaix@wanadoo.fr

Personne ressource : Ulrike TOURATIER

## Territoire



## DESCRIPTION DE LA PROBLEMATIQUE

La problématique concerne l'alimentation en eau de la commune de Saint-Estève de Janson.

Depuis 1958, le réseau d'alimentation en eau potable de Saint-Estève de Janson était desservi par un forage situé dans le lit majeur de la Durance, au niveau de la nappe supérieure. Le pompage s'effectuait dans la nappe superficielle, dans des graviers récents.

Dès 1962, des problèmes de pollution de cette nappe sont apparus, du fait des aménagements réalisés sur le cours de la Durance.

EDF a reçu à cette date, l'autorisation de l'Etat pour utiliser l'eau de la Durance et de ses affluents, afin de faire fonctionner les turbines de ses centrales hydroélectriques. Entre 1958 et 1962, ont été créés le canal EDF et des usines hydroélectriques le long de la Durance.

Sur les huit communes du Pays d'Aix, mitoyennes de la Durance, celles de Jouques et de Saint-Estève de Janson disposent d'une centrale hydroélectrique.

Ainsi, EDF et les canaux de dérivation (canal EDF, canal de Provence, canal de Peyrolles...) détournent l'eau de la Durance, pour la production d'électricité, pour l'irrigation agricole et l'alimentation en eau potable de la région.

En contre partie, un volume d'eau minimum doit être maintenu dans la rivière. Ce débit réservé est encore trop faible et le volume de la nappe phréatique supérieure diminue. Pour pallier à cela, surtout en période d'étiage, on procède à des réinjections d'eau non loin de Mallemort.

De plus l'eau qui s'infiltré dans cette nappe superficielle est constituée des eaux de ruissellement agricoles, chargées en nitrates, phosphates...

Il en résulte une dégradation de la qualité de la nappe et une concentration de la pollution du fait de son faible volume. Même si la pollution aurait tendance à baisser du fait de la réduction de l'activité agricole, le pompage dans cette nappe polluée s'est révélé impossible.

En 1984, un nouveau forage a été placé sur une faille au-dessus du village pour alimenter la commune en eau potable par le réseau karstique (réseau de failles naturelles en roche calcaire). Cette eau est indépendante de la nappe de la Durance. Cependant des problèmes subsistent : des pannes de la pompe et l'ensablement du forage sont constatées, obligeant la commune à pomper l'eau ponctuellement dans l'ancien forage. Ces problèmes se font cependant de plus en plus rare, du fait de l'investissement dans du matériel plus performant.

## DIFFERENTES APPROCHES

✓ **Approche économique** : la municipalité de Saint-Estève de Janson, a dû effectuer des travaux coûteux sur les forages et en matière de traitement de l'eau.

✓ **Approche environnementale** : les modifications du débit de la Durance, entraînent des modifications sur l'épaisseur de la nappe phréatique et la concentration en polluants augmente selon certaines périodes. Ces variations de débit, et les lâchers d'eau qui y sont liés, provoquent aussi des désordres dans le cycle de reproduction des poissons.

## LES ACTEURS

### - La municipalité de Saint Estève Janson :

le territoire de la commune est très concerné par la problématique. Le maire et son adjoint sont particulièrement mobilisés.

### - Les habitants de la commune de Saint Estève :

une majorité de Saint-Estévains est raccordée au réseau collectif d'assainissement des eaux usées de la commune. Cependant quelques propriétaires fonciers ont élaboré des forages dans leurs propriétés et rejettent l'eau de ces forages dans le réseau collectif.

### - EDF Production Méditerranée :

EDF exploite l'ensemble des centrales hydrauliques en PACA. Suite à la loi de 1955, des aménagements lourds sont réalisés en moyenne Durance : barrage de Serre-Ponçon, dérivation des eaux de la Durance dans le canal EDF, construction de plusieurs barrages et d'usines hydroélectriques.

## VERS UNE RESOLUTION

### ✓ Outils existants sur le territoire :

Loi d'aménagement de la Durance, loi n°55-6 du 5 janvier 1955

Loi du 19/07/1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement

Plan Durance géré par le SMAVD

Contrat de rivière en cours de mise en place

### ✓ Analyse, discussion :

Aujourd'hui des incertitudes persistent quant aux variations brutales de la quantité comme de la qualité de l'eau qui entraîneraient de nouveau des problèmes de pollution et des surcoûts pour la municipalité de Saint-Estève de Janson. EDF Production Méditerranée ignore aujourd'hui l'existence de cette problématique. Aussi, semble-t-il important de réunir les différents acteurs dans un esprit d'échange de point de vue et de concertation.

La municipalité doit toujours surveiller les dépôts sauvages de déchets en amont du forage pour éviter toute pollution. Des actions de sensibilisation (porte à porte) auprès des habitants (et pollueurs potentiels) pourraient être un moyen pour réduire le dépôt sauvage. Certains aménagements (comme la mise en place de barrière limitant l'accès au site pour les véhicules) pourraient réduire en partie cette problématique.

